

## CONVOQUER UN TÉMOIN

Il n'est pas nécessaire de délivrer un AVIS DE COMPARUTION si le témoin accepte de comparaître volontairement.



### ÉTAPE 1

**REPLISSEZ** L'AVIS DE COMPARUTION selon la présente formule clairement, en caractères imprimés.



### ÉTAPE 2

**SIGNIFIEZ À PERSONNE** l'AVIS DE COMPARUTION au témoin. Le but objet de la signification est d'assurer que le témoin sait qu'il doit se présenter devant le tribunal. Vous devriez apporter en cour votre AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (formule 3) dûment rempli.

**Lorsque vous signifiez l'AVIS DE COMPARUTION au témoin, vous devez aussi fournir une indemnité suffisante pour couvrir les frais raisonnables de déplacement (par ex. tarif d'autobus ou aérien) et, s'il y a lieu, les frais raisonnables d'hébergement et de repas.**



### ÉTAPE 3

Le témoin doit comparaître à la date prévue sauf si le juge a annulé l'AVIS DE COMPARUTION. Si le témoin ne comparait pas, le juge peut décerner un MANDAT D'ARRÊT contre lui.

**Si vous voulez que le témoin apporte certains documents ou d'autres choses, énumérez-les ici; le témoin saura ainsi ce qu'il doit apporter. Il peut notamment s'agir de lettres, de factures, de reçus et de contrats.**

# AVIS DE COMPARUTION

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER

GREFFE

AVIS DE COMPARUTION

À : NOM

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne dont vous demandez la présence devant la Cour territoriale.

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

## DANS L'AFFAIRE ENTRE

Inscrivez le nom du demandeur figurant sur la DÉCLARATION.

NOM

DEMANDEUR

ET

Inscrivez le nom du défendeur nommé dans la DÉCLARATION.

NOM

DÉFENDEUR

ET

Inscrivez le nom du mis en cause nommé dans l'AVIS DE MISE EN CAUSE, le cas échéant.

NOM

MIS EN CAUSE

**Votre présence est requise à la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest le**

Date

heure

ou plus tard, dès que le permet le rôle de la Cour territoriale.

lieu

Lieu de l'audience ou de l'instruction

pour témoigner au nom de \_\_\_\_\_  
(partie)

**Vous devez apporter les documents et autres choses suivants :**

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

### Quoi faire après avoir reçu signification d'un avis de comparution?

- Vous présenter à la Cour territoriale aux heure et lieu indiqués dans l'AVIS DE COMPARUTION;
- Apporter à la Cour territoriale les documents et autres choses précisés dans l'AVIS DE COMPARUTION.

### L'avis peut-il être annulé?

Si votre présence comme témoin n'est pas nécessaire ou si le fait de comparaître devant le tribunal vous imposerait de grandes difficultés, un juge peut annuler l'AVIS DE COMPARUTION.

### Qu'arrive-t-il si je ne me présente pas?

Un juge peut délivrer un MANDAT D'ARRÊT contre vous.

Veillez trouver ci-joint la somme de \_\_\_\_\_ \$ à titre de frais de déplacement pour vous permettre de vous rendre devant la Cour territoriale.

\_\_\_\_\_  
Signature de la partie qui délivre l'avis de comparution

\_\_\_\_\_  
Date